

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre a introduit, fin décembre, un dossier dans le cadre de l'appel à projets supracommunal pour la rénovation de la piscine de Moustier-sur-Sambre, en partenariat avec Fosses-la-Ville et Floreffe.

Ce projet, estimé à environ 7 millions d'euros, prévoit une rénovation complète du bassin existant – cuve inox, mise à niveau technique et énergétique – ainsi que de nouveaux équipements – bassin d'apprentissage, aménagements extérieurs ludiques de type *spray park*, terrasse. La gestion serait assurée par une régie communale autonome, avec recours à l'emprunt pour la part non subsidiée, dans un contexte où les coûts annuels de fonctionnement des piscines publiques restent particulièrement élevés et rarement couverts par les seules recettes d'exploitation.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de l'analyse du dossier introduit par Jemeppe-sur-Sambre et selon quel calendrier une décision est-elle attendue ?

Quels critères précis guideront votre décision quant à l'octroi du subside : dimension supracommunale, besoins scolaires, performance énergétique, soutenabilité financière à long terme, cohérence territoriale de l'offre aquatique ?

Comment le Gouvernement accompagne-t-il concrètement les communes dans la maîtrise des coûts futurs de fonctionnement de ces piscines, reconnues comme services publics essentiels pour l'apprentissage de la natation, mais structurellement déficitaires, notamment via des exigences d'efficacité énergétique ou de mutualisation intercommunale ?

Enfin, au regard de la multiplication des projets de rénovation ou de construction de piscines en Wallonie, disposez-vous d'une vision globale et planifiée de l'offre aquatique à l'échelle du territoire, et comment ce projet s'y insère-t-il ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

*(Mme Fafchamps, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le projet de rénovation de la piscine de  
Moustier à Jemeppe-sur-Sambre »**

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la diminution des piscines publiques en  
Wallonie et la reconversion de l'ancienne  
piscine communale de Tamines »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Witsel, sur « le projet de rénovation de la piscine de Moustier à Jemeppe-sur-Sambre » ;
- Mme Özen, sur « la diminution des piscines publiques en Wallonie et la reconversion de l'ancienne piscine communale de Tamines ».

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a validé la rénovation énergétique de l'ancienne piscine de Taminés pour une reconversion en centre de formation pluridisciplinaire. Si l'objectif énergétique et formatif est louable, cette reconversion interroge l'évolution des infrastructures aquatiques en Wallonie.

En effet, de nombreuses communes peinent à maintenir leurs piscines ouvertes face aux coûts énergétiques et aux rénovations lourdes. Plusieurs bassins ont fermé ces dernières années, impactant l'accès au sport et l'apprentissage scolaire de la natation, un enjeu clé de santé publique et sécurité.

Combien de piscines publiques ont fermé ou suspendu leurs activités en Wallonie ces cinq dernières années ? Combien de nouvelles ont ouvert ?

Disposez-vous d'une évaluation de l'offre de bassins pour écoles : le nombre, les plages horaires, la répartition territoriale ?

Existe-t-il une stratégie régionale pour soutenir le maintien, la rénovation ou la construction de piscines, garantissant un accès équitable, y compris dans les quartiers plus populaires ? À Taminés, des alternatives aquatiques, qu'elles soient totales ou partielles, ont-elles été étudiées avant reconversion et pourquoi, éventuellement, écartées ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, en novembre 2025, la régie communale autonome Thémélia a introduit une demande de recevabilité pour la rénovation de la piscine de Moustier et un avis favorable lui a été notifié par mon administration le 9 décembre 2025. Les Communes de Fosses-la-Ville et de Floreffe sont associées à ce projet.

Un dossier d'avant-projet a été introduit par Thémélia. Le dossier est en cours d'analyse auprès de mon administration. Celle-ci m'indique que la proposition d'accord de principe devrait m'être soumise très prochainement. Comme pour l'ensemble des projets de rénovation ou de construction qui font l'objet d'une demande de subvention, Infrasports accompagne et conseille les porteurs de projets afin d'obtenir des infrastructures sportives de qualité, fonctionnelles, durables et modulables.

Lors de l'accompagnement des porteurs de projet, une attention particulière est portée sur l'impact financier du programme des travaux en matière d'exploitation. Infrasports précise toutefois que certaines obligations de résultat sont imposées par des réglementations en vigueur, comme la performance énergétique des bâtiments qui, malgré un objectif

nécessaire de réduction des consommations énergétiques et de production de gaz à effet de serre, génère une augmentation du coût d'entretien et de maintenance de l'équipement technique d'une piscine.

Sur la base des informations disponibles auprès d'Infrasports, il existe actuellement 117 piscines publiques en Région wallonne. Ce chiffre a été consolidé après recoupement de différentes bases de données : Cadasports, AES-AISF et internet. La répartition des piscines publiques en Wallonie a fait l'objet d'une étude détaillée en 2016 dans le cadre de l'appel à projets plan Piscines.

En 2024, à la demande de mon prédécesseur, une autre étude, moins détaillée, a été initiée par l'administration avec le soutien de l'Association interfédérale du sport francophone. Son objectif était de solliciter les fédérations sportives reconnues par l'ADEPS sur leurs besoins infrastructurels.

La Fédération de natation estime que le nombre de piscines est très insuffisant dans les bassins de vie de Charleroi et Namur, et insuffisant dans ceux de Tournai-Ath, La Louvière-Soignies, Wavre-Jodoigne, Chimay-Philippeville-Couvin et Malmédy-Saint-Vith.

Ces cinq dernières années, le nombre de piscines publiques était, selon mon administration, plus important. Infrasports ne dispose cependant pas du chiffre exact. Des piscines appartenant aux pouvoirs locaux ou à des écoles ont été fermées pour diverses raisons entre-temps. Il y a notamment les piscines de Lessines, d'Anderlues, de Gembloux, de Leuze-en-Hainaut, de Boussu et de Chaudfontaine.

Depuis 2020, les piscines suivantes ont été construites, mais, majoritairement, toutes viennent en remplacement de piscines existantes. Certains projets auront également permis d'augmenter la surface des plans d'eau :

- en Hainaut : Courcelles, Tournai Orient, Mouscron, Saint-Ghislain, Lessines qui est en cours de construction ;
- en Brabant wallon : Jodoigne, Ottignies Louvain-la-Neuve ;
- à Liège : Plopsaqua Hannut Landen, Spa, Jonfosse à Liège ;
- au Luxembourg : Aubange.

Les communes suivantes ont introduit une demande de subvention pour la construction d'une nouvelle piscine :

- Jemeppe-sur-Sambre : supracommunalité avec Floreffe et Fosses-la-Ville ;
- Gembloux : supracommunalité avec La Bruyère ; remplacement de la piscine existante ;
- Theux : bassin extérieur.

Quant à l'offre de bassins pour les écoles, Infrasports ne dispose pas de données sur les créneaux réservés aux établissements scolaires. Afin d'apporter

une solution au manque de bassins de natation en Wallonie, je rappelle que les incitants financiers régionaux ont été mis en place depuis 2024 via le décret budgétaire.

Ces dispositifs prévoient :

- la création d'un nouvel incitant en faveur des bassins de natation, avec une majoration du taux de subvention de 20 % ;
- l'instauration d'un taux de subvention de 80 % pour les bassins de natation supracommunaux ;
- l'instauration d'un montant maximum subsidiable de 5 millions d'euros hors TVA pour les bassins de natation supracommunaux. Le plafond précédent était de 3 millions d'euros.

Je rappelle également que, pour autant qu'elles répondent aux obligations décrétales, toutes les alternatives aux bassins dits sportifs sont éligibles aux subventions. La Région wallonne agit en tant que pouvoir subsidiant. Il revient aux opérateurs d'initier des projets de rénovation ou de construction de piscines et de solliciter des subventions dans ce cadre, même si l'administration se tient disponible pour les accompagner.

En ce qui concerne la reconversion de l'ancienne piscine communale de Tamines, Infraspports m'indique que l'ancienne piscine de l'Athénée royal, fermée depuis de nombreuses années, est désormais propriété du CPAS de Sambreville. Elle sera réaffectée en centre de formation multidisciplinaire en collaboration avec le FOREm. Cette décision relève de l'autonomie des propriétaires. Il ne m'appartient donc pas de me prononcer sur cette décision.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Effectivement, s'agissant de ces trois communes, Jemeppe-sur-Sambre, Fosses-la-Ville et Floreffe, leur projet correspond à une démarche de coopération supracommunale, puisque l'on voit qu'il y a certaines piscines qui sont encore en cours de construction, en rénovation ou tout simplement à l'abandon.

Il serait également intéressant – puisque vous n'avez pas de référence par rapport à Infraspports sur les bâtiments scolaires – de prendre contact au niveau des bâtiments scolaires et de voir s'il n'est pas possible d'organiser une coopération entre Infraspports et les bâtiments scolaires pour que l'on puisse avoir les l'exactitude de nos demandes.

Je resterai attentif pour que ce projet impliquant ces trois communes puisse être évalué à la fois sur son utilité territoriale, sa dimension supracommunale et surtout sa viabilité dans le temps. Je ne manquerai pas de revenir vers vous, le cas échéant, par rapport au calendrier ou à ce qui sera mis en place.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, vous dites qu'il n'y a pas de chiffres exacts par rapport aux fermetures ou aux nouvelles piscines, ce qui est quand même assez étonnant, parce que, normalement, on sait quand même faire un cadastre. Je ne sais pas comment on peut expliquer qu'il n'y ait pas de chiffres exacts sur le nombre de piscines qui ouvrent ou qui ferment. Quoi qu'il en soit, il y a quand même une réalité qui est inquiétante en Wallonie : les piscines publiques disparaissent progressivement, notamment dans ma région. Vous l'avez d'ailleurs dit, à Charleroi, les piscines sont insuffisantes.

Partout sur le territoire, il y a des bassins qui ferment, qui réduisent leurs horaires ou qui disparaissent, faute de moyens pour la rénovation ou les factures énergétiques. Derrière cela, ce ne sont pas juste des infrastructures que l'on perd, mais c'est aussi l'apprentissage de la natation et l'accès au sport sur un territoire.

Surtout, il s'agit d'une question de santé et de sécurité. On l'a vu encore, pas plus tard que cet été, il y a eu, dans la région de Charleroi, plusieurs personnes qui sont décédées, notamment des jeunes, parce qu'ils n'ont pas bien appris à nager. C'est vraiment une catastrophe parce que les écoles ne savent plus envoyer les gamins pour apprendre à nager. Ce sont des enfants qui grandissent sans acquérir une compétence essentielle pour leur sécurité.

J'y reviendrai, mais il est vraiment important de préserver une stratégie pour faire en sorte que cette compétence ne se perde pas.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le respect des règles d'accès et de  
transparence lors de visites d'infrastructures  
sportives subsidiées »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le respect des règles d'accès et de transparence lors de visites d'infrastructures sportives subsidiées ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, à la suite d'une récente visite parlementaire d'un député du hall omnisports de Saint-Ghislain, plusieurs éléments m'interpellent. Il apparaît que celle-ci aurait eu lieu sans

la présence du gestionnaire de l'infrastructure, alors que certaines zones – notamment les vestiaires et les couloirs – sont, selon le règlement d'ordre intérieur, interdites au public et que les lieux étaient occupés au moment de la visite. Dans la mesure où cette infrastructure est subsidiée de façon importante par la Région, la transparence est essentielle. Elle doit toutefois s'exercer dans le respect du cadre réglementaire, de la sécurité des usagers et des responsabilités du gestionnaire.

De plus, il me revient que cette situation n'est pas un cas isolé. À cet égard, je ne cible évidemment pas un député précisément.

Étiez-vous informée en amont de cette visite ? Vos services ont-ils été associés ou sollicités, compte tenu du caractère subsidié de l'infrastructure concernée ?

Existe-t-il, au niveau régional, des balises ou recommandations encadrant les visites d'infrastructures sportives subsidiées – parlementaires, mandataires, partenaires – afin de concilier transparence, droit de contrôle et respect des règles d'ordre intérieur et des impératifs de sécurité ? Considérez-vous que l'accès à des zones non ouvertes au public, en l'absence du gestionnaire ou de son représentant, est compatible avec les obligations de bonne gestion et de sécurité imposées aux bénéficiaires de subsides régionaux, et quelles suites entendez-vous donner à ce cas pour éviter qu'il ne se reproduise ? Plus largement, ne conviendrait-il pas de clarifier un cadre formel pour les visites et contrôles dans les infrastructures sportives subsidiées – information préalable du gestionnaire, présence obligatoire de responsables, plages horaires, respect strict des zones accessibles – afin de sécuriser les pratiques pour l'ensemble des acteurs concernés ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, étant moi-même très attachée au terrain, vous le savez, je me réjouis toujours lorsque des députés s'y rendent pour rencontrer les acteurs locaux et entendre directement les préoccupations des citoyens ainsi que des usagers des infrastructures sportives. Ce travail de proximité fait pleinement partie du rôle parlementaire. Concernant votre question, ni mon administration ni moi-même n'avions été informés de cette visite.

Je comprends que certaines démarches puissent être entreprises sans que mon cabinet ou mon administration y soient nécessairement associés, en particulier lorsqu'elles portent sur des matières qui ne relèvent pas directement de mes compétences. Mon rôle n'a d'ailleurs pas vocation à organiser ou à suivre l'agenda des députés dans leurs déplacements sur le terrain.

Je rappelle, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que l'exploitation et la gestion quotidienne des infrastructures sportives, qu'elles soient subsidiées ou non, ne relèvent pas de mes prérogatives. La gestion opérationnelle des installations relève des propriétaires ou des gestionnaires locaux, généralement les communes ou les associations qui en assurent l'exploitation. Il ne m'appartient donc pas d'intervenir dans ce type de situation, qui relève avant tout des responsabilités du gestionnaire de l'infrastructure concernée.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Merci, Madame la Ministre. Évidemment que chacun est libre de visiter et d'aller dans les infrastructures sportives, à la seule condition que le représentant soit présent, qu'il n'y aille pas seul, que l'on ne manque pas de respect en ne donnant pas son nom, en n'expliquant pas en amont ce que l'on vient faire. Quand on est mandataire, on a un regard public et on doit respecter d'abord les gestionnaires. Je pense que c'est important de respecter les gestionnaires. Si mes souvenirs sont bons, il n'y avait personne autour de ce député, et je crois que c'est un manque flagrant de respect vis-à-vis des personnes qui travaillent au sein de ces infrastructures. C'est un manque de respect vis-à-vis de tous ceux et toutes celles qui, quand ils prennent rendez-vous quelque part, donnent l'objectif, le nom, ce qu'ils viennent faire, et le pourquoi du comment. Si c'est pour faire du sensationnel, je pense vraiment que cela n'a pas sa place en tant que personne humaine, et surtout en tant que mandataire, parce que cela, c'est important.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi de la politique régionale de  
rénovation des terrains synthétiques en  
Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la politique régionale de rénovation des terrains synthétiques en Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, partout en Wallonie, les infrastructures sportives constituent le socle concret de la pratique quotidienne. Ce sont elles qui permettent aux jeunes de s'entraîner après l'école, aux clubs amateurs de structurer leur activité, et aux communes d'offrir un cadre de vie

dynamique à leurs habitants. Or, sur le terrain, de nombreux acteurs nous font part de préoccupations récentes concernant l'état de certains équipements, en particulier les terrains synthétiques. Ces infrastructures, fortement sollicitées tout au long de l'année, connaissent une usure accélérée. Leur rénovation représente un coût important pour les pouvoirs locaux, déjà confrontés à des contraintes budgétaires significatives.

Dans le même temps, la demande de pratiques sportives ne faiblit pas. Les clubs se développent, les inscriptions augmentent et les plages horaires disponibles se raréfient. Cette pression croissante met en évidence la nécessité d'une vision régionale claire, appuyée sur des données actualisées et une programmation cohérente des investissements.

Pouvez-vous me fournir un cadastre actualisé de l'état des terrains synthétiques en Wallonie, incluant date de pose, état d'usure, fréquentation et besoins de rénovation ? Quel est le nombre de demandes de subsides introduites auprès d'Infrasports ces trois dernières années pour des rénovations ou créations de terrains synthétiques, ainsi que le nombre de projets financés ? Comment sont priorisés les projets entre communes, notamment lorsqu'il s'agit de territoires dépourvus d'équipements de standard adéquats ?

Enfin, y a-t-il des obstacles administratifs ou financiers identifiés qui expliqueraient des délais de traitement longs ou des refus fréquents ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, concernant le cadastre actualisé des terrains synthétiques, compte tenu du nombre d'informations à vous communiquer, je vous invite à me revenir par le biais d'une question écrite.

Au cours des trois dernières années, 41 demandes de subventions pour la rénovation ou la construction de terrains en gazon synthétique ont été introduites auprès de mon administration. Douze projets ont déjà fait l'objet d'une promesse ferme de subventions. Les délais de traitement des dossiers sont définis dans le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, ainsi que dans son arrêté d'application.

Je rappelle une nouvelle fois que la majorité des délais incombe aux porteurs de projets. Plus ceux-ci se montrent proactifs, plus rapidement leur dossier peut être validé par mon administration et bénéficier, le cas échéant, d'un accord ministériel. À ce jour, aucune demande de subvention n'a fait l'objet d'un refus.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, je reviendrai auprès de vous par question écrite pour avoir les réponses que vous n'avez pas pu me donner ce jour. J'entends que, sur les trois dernières années, il y a 41 demandes, dont 12 ont eu un accord. Il faut savoir que les communes et les clubs – 12 ont bien eu un accord, mais il y en a encore 41 – continuent de signaler cette pression croissante sur les infrastructures existantes, en particulier sur les terrains synthétiques. J'en connais énormément aux alentours de Liège, où les terrains synthétiques sont abîmés avec le temps.

Dès lors, je resterai attentif sur les dossiers restants, parce qu'il est important de pouvoir planifier et anticiper au niveau des investissements et d'éviter que certaines communes se retrouvent avec des équipements arrivant simultanément en fin de vie et sans disposer des moyens nécessaires pour les rénover.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'accès des femmes et des jeunes filles aux  
infrastructures sportives »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'accès des femmes et des jeunes filles aux infrastructures sportives ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, la pratique sportive est essentielle pour la santé et l'inclusion des jeunes. Pourtant, les filles abandonnent plus souvent à l'adolescence et sont sous-représentées dans de nombreuses disciplines. Ces inégalités relèvent d'obstacles structurels : l'accès aux infrastructures sportives, des vestiaires inadaptés, le manque de sécurité, des créneaux limités.

L'audit de l'ADEPS insiste sur « l'accessibilité et l'inclusion des femmes dans les politiques sportives ». Il est urgent que les infrastructures contribuent activement à lever ces freins.

Quelles mesures concrètes garantissent l'égalité d'accès des femmes et des jeunes filles aux infrastructures sportives wallonnes ? Disposez-vous de données chiffrées sur leur accès, la fréquentation, les disciplines et aussi un cadastre territorial.

Le Gouvernement envisage-t-il une stratégie ambitieuse pour favoriser la pratique sportive féminine via l'aménagement des infrastructures, comme des

vestiaires mixtes ou neutres, un créneau dédié, une sécurité renforcée ? Si oui, avec quel calendrier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, toutes les demandes de subventions introduites auprès de mes services sont analysées, entre autres, sur l'accessibilité de toutes et tous et favorisent donc, in fine, la mixité. L'élément en lien avec l'accès aux femmes dans le sport est donc bien présent dans le dispositif existant. La question de l'égalité d'accès des femmes et des jeunes filles aux infrastructures sportives et, globalement, à la pratique sportive constitue en effet un enjeu majeur des politiques sportives.

Toutefois, cela relève d'une problématique plus large qui ne relève pas des compétences de la Wallonie, mais bien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des gestionnaires des dites infrastructures. Je vous renvoie à cet égard aux échanges intervenus au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'examen de la proposition de résolution, dont vous êtes l'auteur, visant à promouvoir l'égalité des genres dans le sport, laquelle reprend d'ailleurs la problématique des infrastructures. Je suis bien entendu attentive à ceux-ci.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen** (PS). – Nous sommes le lendemain de la Journée des droits des femmes et le combat continue ces 365 prochains jours. Ce n'est quand même pas possible au XXI<sup>e</sup> siècle, à l'adolescence, que les filles continuent à décrocher du sport beaucoup plus vite que les garçons. Ce n'est pas juste une question de motivation, c'est une question d'accès, de sécurité et d'infrastructures sportives qui ne sont pas adaptées.

Quand les vestiaires ne sont pas adaptés, que les créneaux sont beaucoup trop souvent accaparés par les hommes, que les équipements ne sont pas pensés pour elles, les jeunes filles disparaissent progressivement des terrains et cela ne va pas.

J'ai, en effet, déposé une proposition de résolution pour plus d'égalité dans le sport, parce que c'est un secteur essentiel dans notre société. Cela doit être un critère concret dans les politiques publiques et dans les investissements sportifs. Il faut que l'égalité d'accès des femmes et des filles soit réellement intégrée comme une priorité dans la planification des infrastructures sportives. J'espère bien que l'on puisse travailler de concert et être constructif sur le sujet pour aboutir à des propositions concrètes.